



DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER

PERSONNES CONCERNÉES :

Salarié en CIF / Salarié en période de professionnalisation / Individuel /
Cellule de reclassement / Congé de reconversion / Contrat de professionnalisation

NIVEAU DEMANDÉ

- Permis B, période probatoire terminée
- Formation de secouriste de moins de 2 ans
- Sélection d'entrée :
 - Epreuve d'admissibilité : écrits en français et mathématiques
 - Stage de 140 h en entreprise de transport sanitaire
 - Epreuve d'admission : oral de français et entretien de motivation

DURÉE

- 4 mois et demi en temps plein ou
- 10 mois en alternance

RYTHME D'ALTERNANCE IFA / ENTREPRISE

- 2 jours IFA / 3 jours Entreprise

OBJECTIFS

En professionnel de santé, à l'issue de la formation, vous serez capable :

- d'assurer, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes, dans des véhicules de transport sanitaire adaptés, pour des raisons de soins ou de diagnostic ;
- de manager une équipe ambulancière.

VALIDATION

- Diplôme d'État d'ambulancier et AFGSU 2

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Organisation, rigueur, disponibilité
- Capacités : d'écoute, d'analyse et de communication
- Réactivité, maîtrise du stress
- Autonomie, esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe

ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Entreprises de transport sanitaire privée

PROGRAMME

8 MODULES

- **1/ Assurer les gestes adaptés à l'état du patient dans toute situation d'urgence** 105 h
- **2/ Apprécier l'état clinique d'un patient** 70 h
- **3/ Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections** 35 h
- **4/ Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients** 70 h
- **5/ Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage** .. 70 h
- **6/ Assurer la sécurité du transport sanitaire** 35 h
- **7/ Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins** 35 h
- **8/ Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession** 35 h

4 STAGES

- Service court ou moyen séjour (1 semaine) 35 h
- Service d'urgence (1 semaine) 35 h
- SAMU/SMUR (1 semaine) 35 h
- Entreprise de transport sanitaire (2 semaines) 70 h

NOS INTERVENANTS

- Médecins
- Infirmiers
- Sages-Femmes
- Kinésithérapeutes
- Aides-soignants
- Ambulanciers

MOYENS MIS À VOTRE DISPOSITION

- Ambulance pour l'apprentissage de la conduite
- Salles de travaux pratiques (manutention - hygiène)
- Salle informatique équipée d'un logiciel de gestion de l'accueil ambulancier et des facturations
- Site Internet pour la consultation des cours

PERSPECTIVES APRÈS LE DIPLÔME

VIE ACTIVE

- Ambulancier diplômé d'état

POURSUITE D'ÉTUDES

- Passerelle pour la formation au DE d'aide-soignant